

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**Commune du MONT SAINT MICHEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 22 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yan GALTON, Maire.

**Présents, membre(s) excusé(s) et pouvoir(s) :**

BONO Jacques	GUICHARD Hervé	YREUX Marc
CONAN Marie-Christine, excusée	LOCHET Jean-Yves	
GALTON Yan	NICOLLE Loïc excusé pouvoir à Yan GALTON	

**Secrétaire de séance :** *Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : M Guichard

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 6

Convocation : 15/03/2019

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

M le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : « Choix du prestataire de maintenance des extincteurs »

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- ✓ **Commande Publique** : Choix du prestataire « maintenance incendie »
- ✓ **Patrimoine** : - Approbation du contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du mur du cimetière
  - Destination des anciennes plaques de bronze municipale « eau potable/non potable
- ✓ **Intercommunalité** :
  - Modification des statuts compétence « gendarmeries » de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie
- ✓ **Finances** :
  - Versement d'acomptes pour la restauration de la statue Saint Michel
- ✓ **Budget** :
  - Approbation du compte de gestion 2018
  - Approbation du compte administratif 2018
  - Taux de contributions directes 2019
  - programme d'investissement 2019
  - Adoption du budget 2019
- ✓ **Questions diverses**

**Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

M le Maire informe le conseil municipal qu'aucune décision n'a été prise au titre des délégations fondées sur l'article L.2121-22 du CGCT.

**N°12/2019 – Patrimoine : Approbation du contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration du mur du cimetière.**

Rapporteur M Galton,

**Vu** le Code des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'actualisation du Contrat de mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre, proposé par M Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques,

**Considérant** l'intérêt de procéder aux travaux du mur du cimetière,

**Considérant** que la commune ne dispose pas de possibilité d'autofinancement

**Considérant** que l'opportunité de recours à l'emprunt est réduite,

**Considérant** la nécessité de solliciter des subventions auprès de différents partenaires publics et privés

**Considérant** qu'une demande de dérogation pour dépasser le taux d'aides publiques a été adressée aux services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

**D'AUTORISER** M le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre dès que l'ensemble des fonds sera consolidé pour le financement de cette opération.

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

**N°13/2019 – Patrimoine : Destination des anciennes plaques de bronze « eau potable / eau non potable »**

M. le maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de la dernière phase de travaux RRER, les anciennes plaques en bronze, propriété municipale indiquant « eau potable » « eau non potable » ont été retirées. Un montois souhaiterait récupérer ces anciennes plaques. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le devenir de ces éléments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

**DE CONSERVER** ces plaques en bronze dans le patrimoine communal,

**DE TRANSMETTRE** la présente décision pour information au Montois concerné

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

**N°14/2019 – Intercommunalité : Modification des statuts, compétence « gendarmeries » de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie.**

Rapporteur M le Maire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-17 2311-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2018 modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie,

**Vu** les délibérations n°2019/01/31-3 du conseil communautaire du 31 janvier 2019 décidant de modifier la compétence « gendarmerie »,

**Vu** le courrier du président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie notifié par courrier électronique le 12 février 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

**D'ÉMETTRE** un avis favorable à la modification de la compétence décidé par le conseil communautaire.

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

**N°15/2019 - Finance : Versement d'acomptes pour la restauration de la statue Saint Michel**

L'atelier Art Partenaire sollicite le conseil municipal pour le paiement d'acomptes pour la réalisation des travaux de restauration de la statue Saint Michel et de ses boiseries environnantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

**D'AUTORISER** le paiement d'acomptes pour un montant total de 27948 euros à l'Atelier Art Partenaires de restauration,

**D'INFORMER** le Trésorier de la présente décision.

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

**N°16/2019 – Budget : Approbation du compte de gestion 2018**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après s'être assuré que le compte de gestion établi par le receveur reprenait l'ensemble des écritures et opérations comptables de l'exercice 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part puisqu'il est le reflet exact du compte administratif précité.

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

**N°17/2019 – Budget : Approbation du compte administratif 2018**

M Galton quitte l'assemblée afin que celle-ci procède à l'approbation du Compte Administratif 2018,

Siégeant sous la Présidence de M Yreux,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget principal de l'exercice 2018,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

**APPROUVE** le Compte administratif 2018 qui peut se résumer ainsi :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
Mandats émis	891 744.44 €	383 788.26 €
Titres émis	894 532.25 €	135 496.61 €

**DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

**N°18/2019 – Budget : Taux de contributions directes 2019**

M Galton entre dans la salle des conseils et reprend la présidence de la séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1612-2 et L.2122-21(3°), L.2312-1 à 3, L.2331-3 (1°),

**Vu** le Code Général des Impôts, notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

**Vu** le projet de budget primitif 2019,

**Considérant** que le vote par le Conseil Municipal des taux d'imposition relatifs aux contributions directes locales intervient au vu de l'état 1259 transmis par l'administration fiscale, portant notification des bases communales et au regard des prévisions établies dans le budget primitif

**Considérant** les dépenses prévisionnelles et la nécessité de réviser les taux d'imposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

**DE FIXER** les taux des taxes directes locales, pour l'exercice 2019 :

Désignation	Taux
Taxe d'habitation	13.29%
Taxe Foncière Propriétés Bâties	13.44%
Taxe Foncière Propriétés non bâties	32.37%

**DE FIXER** le produit fiscal attendu à 69 010€

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

### **N°19/2019 – Budget : Adoption du budget et programme d'investissement 2019**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'équilibre :

En section fonctionnement à 1 177 332 €

En section investissement à 1 391 571 €

Les principaux programmes d'investissements sont :

- *Travaux de Rénovation Restructuration et Enfouissement des Réseaux : 650 000€*
- *Travaux de restauration du mur du cimetière : 299 100€*
- *Restauration des bombardes : 15 000€*
- *Restauration de la statue Saint Michel : 32 000€*

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

### **N°20/2019 – Finances : Choix du prestataire pour la vérification périodique des extincteurs**

L'entretien des extincteurs équipant les bâtiments communaux est assuré aujourd'hui par deux sociétés (LE BOUCHER et SICLI) dans le cadre de prestations périodiques ponctuelles.

Afin d'optimiser ce contrôle, tant sur le plan technique que financier, une consultation a été engagée auprès de trois sociétés susceptibles d'assurer la prestation demandée et le remplacement de deux extincteurs. Les résultats de cette consultation, qui portait sur la conclusion d'un contrat de trois ans non renouvelable, sont les suivants (tarifs annuels) :

	SARL LE BOUCHER	SICLI	SMI
Maintenance de 25 appareils	118.70€ HT	150€ HT	100€ HT
Remplacement de deux extincteurs en 2019	121.20€ HT	137.20€ HT	170€ HT
Total	239.90€ HT	287.70€ HT	331.20€ HT

Après examen des offres et en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité,

**DE RETENIR** l'offre de la SARL LE BOUCHER :

- pour la vérification périodique des extincteurs : 118.70€ HT (indexé),
- pour le remplacement en 2019 de deux extincteurs : 121.20€ HT

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la SARL LE BOUCHER, le contrat de maintenance des extincteurs équipant les bâtiments communaux tel que présenté ci-dessus.

Reçue le ..... par la Sous-Préfecture d'Avranches.

### **Questions diverses**

**Étalages :** Le conseil municipal rappelle que les informations diffusées lors de la séance du 22 septembre 2018 sont toujours d'actualité. A savoir, l'article 5 « étalage », de l'arrêté n°34/2016 du 30/07/2016 « (...) ne pourront s'appliquer qu'aux installations effectuées par les commerçants devant l'immeuble dans lequel ils exploitent leur commerce. (...) », doit être respecté. Lors du constat d'une infraction à cette disposition, une demande verbale de retrait immédiat sera formulée au contrevenant. En cas de récidive, une mise en demeure sera adressée. Enfin, si une nouvelle infraction est constatée alors une verbalisation sera dressée.

**Pédiluve :** Des guides ont sollicité la mairie pour savoir si les pédiluves seront en fonctionnement cette année. Le conseil municipal propose d'adresser un courrier aux guides attestés afin de leur proposer la remise d'une clef d'ouverture (4 sont disponibles) contre le paiement des charges d'eau. Un relevé de compteur sera effectué lors de la remise de chaque clef.

**Nom de la salle** : Le descendant de Monsieur Henri Voisin a donné son accord pour l'attribution de ce nom à la salle municipale. M Galton précise qu'une plaque nominative va être commandée afin de remplacer l'actuelle (« Centre Normand d'Informations et de Recherches »); A l'occasion de l'assemblée générale des amis du Mont Saint Michel, la plaque portant le nouveau nom de la salle sera inaugurée. Un café d'accueil sera prévu.

**Convention de mutualisation de la police municipale** : Un avenant à cette convention a été adressé aux communes de Beauvoir et Pontorson. Celui-ci indique notamment la répartition des charges locatives de la caserne.

**Adresses mail dédiées** : Des responsables de service souhaiteraient obtenir une adresse mail dédiée avec le nom de domaine du nom de la commune. Des membres du conseil municipal s'interrogent sur la pertinence de cette demande. Toutefois, une étude des coûts permettra de statuer.

**RH** : Une demande de temps partiel a été adressée. Le dossier est en cours d'instruction par le centre de gestion et le secrétariat de mairie.

**Miyajima** : Lors du Comité de direction de l'Office des Tourisme de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie, la question relative à la prise en charge d'une participation de l'accueil de la délégation japonaise à venir en juillet ; d'une participation aux déplacements au Japon de M Galton et du photographe officiel de la commune (M Vincent) a été abordée. Un projet de convention cadre doit être adressé en mairie pour signature.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 12h40.

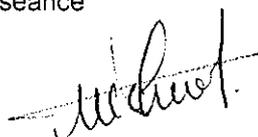
La présente séance contient neuf délibérations numérotées 12/2019 à 20/2019

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Vu et vérifié, validé par le secrétaire de séance

Monsieur Guichard

Validé le : 03/04/2019



Yan GALTON	
Marc YREUX	
Hervé GUICHARD	
Jacques BONO	
Marie-Christine CONAN	Absente
Jean-Yves LOCHET	
Loïc NICOLLE	Absent

